

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

1980 - 4 (1980)

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/354

S/14077 ✓

29 juillet 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-cinquième session

Points 22, 50 et 78 de l'ordre du jour provisoire^x

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

UN/TA COLLECTION

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-cinquième année

Lettre datée du 25 juillet 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les Ministres des affaires étrangères des neuf pays membres de la Communauté européenne, réunis en Conseil, ont publié à Bruxelles en date du 2 juillet 1980, la déclaration suivante concernant la situation dans le Sud-Est asiatique :

"Les neuf gouvernements de la Communauté européenne, qui entretiennent avec les gouvernements de l'ANSEA des liens d'amitié et de coopération profonds et de plus en plus étroits, ont suivi avec une attention et un intérêt particulier les travaux de la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays de l'ANSEA, qui s'est tenue à Kuala Lumpur les 25 et 26 juin.

Les neuf gouvernements de la Communauté européenne souhaitent marquer leur appui aux principes qui ont inspiré les travaux et les résultats de cette conférence internationale. Ils considèrent que ces principes sont conformes à ceux contenus dans la déclaration commune en matière politique qui a été approuvée par les Ministres des affaires étrangères de la CEE et de l'ANSEA à Kuala Lumpur le 8 mars 1980.

Sur cette base, les neuf gouvernements de la Communauté européenne tiennent à réaffirmer leur engagement commun avec les pays de l'ANSEA en faveur de la paix dans le monde, de la coopération et de la compréhension à l'échelle internationale, du développement économique, de la justice sociale et des droits de l'homme. Ils réaffirment également leur conviction commune que tous les gouvernements devraient fonder leur conduite internationale sur des principes tels que le respect de la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance des Etats, le non-recours à la force ou à la menace d'utiliser la force et la non-interférence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

^x A/35/150.

C'est pourquoi les neuf Etats membres de la Communauté européenne, de concert avec les pays de l'ANSEA, ont à plusieurs reprises exprimé la grave préoccupation que leur causait l'intervention vietnamienne au Cambodge et ont mis en garde contre le danger d'extension du conflit à d'autres pays de la région. Ils se joignent aux gouvernements de l'ANSEA pour déplorer la violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de la Thaïlande par les troupes vietnamiennes qui a abouti à un regain de tension, peut menacer la stabilité de l'ensemble du Sud-Est asiatique et inflige de nouvelles souffrances à des populations déjà durement éprouvées.

Les neuf Etats membres de la Communauté européenne souscrivent à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue du rétablissement dans la région de la paix et de la stabilité nécessaires en vue de poursuivre la mise en oeuvre des programmes d'aide humanitaire qui ont reçu récemment de nouvelles impulsions à l'occasion de la réunion internationale de Genève consacrée à l'aide au peuple cambodgien."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 50 et 73 de l'ordre du jour provisoire et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations
Unies,

(Signé) Paul PETERS
